

Comment devenir membre d'Axxon et de l'ABCIG

Kinésithérapie en Gériatrie ?

Rendez-vous sur www.axxon.be

et remplir le formulaire d'inscription !

Kinésithérapeute indépendant et statut mixte: €265

Kinésithérapeute salarié: €150

**Formation(s) de qualité en
Kinésithérapie en Gériatrie
via www.PQK.be
Et le calendrier PE-online**



Axxon Belgian Clinical Interest Group

Kinésithérapie en Gériatrie

La plateforme pour le soutien des kinésithérapeutes ayant un intérêt particulier une connaissance, une formation en Gériatrie ou une future Qualification Professionnelle Particulière en Gériatrie.

Contact

**ABCIG Kinesithapie en Geriatrie
Imperiastraat 16 1930 Zaventem**

**www.axxon.be
e-mail: axxongeriatrics@gmail.com**

Quels sont nos objectifs?

Promouvoir l'intérêt clinique et les soins de kinésithérapie qualitatifs en Gériatrie.

Être le plateforme du group-cible des kinésithérapeutes travaillant dans les différents environnements gériatriques:

- le domicile
- l'institutionnel comprenant l'ensemble des environnements de soins que sont les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les maisons médicales, les centres de soins de jour.

Organiser des formations, peer reviews, activités scientifiques, symposiums et des congrès, accessible à toute personne intéressée.

Proposer des 'Newsletters' de l'IPTOP (*International Association of Physical Therapists working with Older People*) et la revue en format électronique grâce à la collaboration avec le NVFG (*Nederlandse Vereniging voor Fysiotherapie in de Geriatrie*).

Travailler en collaboration avec le groupe de travail "Kinésithérapeutes institutionnels" afin d'actualiser, de mettre à jour le profil de fonction(s).

Pourquoi s'affilier?

Pour garantir la représentativité du kinésithérapeute travaillant en gériatrie.

Pour être informé, avoir accès et suivre les dernières découvertes scientifiques grâce à une collaboration avec le monde universitaire.

Pour atteindre un consensus à partir d'une base de soutien plus large concernant des formations spécifiques de haute qualité.

Pour travailler à la reconnaissance de la Qualification Professionnelle Particulière en Gériatrie.

Pour défendre des dossiers spécifiques (expertise) concernant le sous-domaine auprès des différentes commissions de la Santé Publique et des Affaires Sociales (*le Conseil Technique de la Kinésithérapie -CTK , le Conseil Fédéral de la Kinésithérapie fédéral, le Comité de l'assurance,...*) mais également en faisant en sorte que des experts soumettent des dossiers et les défendent devant les autorités gouvernementales.

Pour lire des informations pertinentes sur le site et dans le magazine Axxon sur les études scientifiques sur les actualités d'organisations nationales et internationales.

Pour atteindre une valorisation équitable en collaboration avec le « groupe de travail kinésithérapeutes institutionnels ».